seruer que par ces trois moyens, de la Religion, de la Iustice & de la force qui y seront (s'il plaist à Sa Maiesté) establies, & par elle entretenuës suiuant ces articles & memoires que les pauures Religieux Recollects habituez en ladite terre luy presentent, protestant toutesfois qu'ils ne l'auroient iamais entrepris & d'entrer en une si grande cognoissance d'affaires, que l'on pourroit estimer outrepasser les bornes de leur institution & de leurs vœux, n'estoit la necessité de l'affaire & qu'il ne se treuue autres personnes dans le païs qui puissent donner ces aduis & ayent plus d'interest de faire ces tres-humbles remonstrances, pour la gloire de Dieu en la conuersion des ames & pauures nations qui s'y perdent sans cognoissance de leur Createur & sans Religion & culte aucun, ioinct la consideration qu'ils ont de l'utilité visible & augmentation asseurée de l'Empire de Sa Maiesté, qui luy feront agréer s'il luy plaist, ce qui luy est demandé, sçauoir

Pour le regard de la Religion:

Que defences seront saictes à tous suiects de Vostre Maiesté, faisant profession de la Religion pretendue reformée d'y habituer ou y entretenir aucunes personnes de quelque nation que ce soit de ladite Religion pretendue reformée, sur les peines qui seront iugées raisonnables.

Qu'il plaise à Vostre Maiesté sonder un Seminaire 89 de 50 enfans des Sauuages, pour six ans seule | ment à raison de 50 escus pour chacun, qui seront par an 2500 escus, après lequel temps de six ans ils pourront estre entretenus voire un plus grand nombre, du